

*Lettres de
Cachet expé-
diées, &
pourquoi.*

de voir rentrer en grace & revenir à la Cour ceux qui en avoient été éloignez, particulièrement le Maréchal de Villeroy, mais au contraire, & contre toute attente, les avis de Paris nous aprennent qu'on a expédié trois nouvelles Lettres de Cachet, l'une pour ce Seigneur, qui est encore à Lion, & les deux autres pour Mr. le Chancelier, & Mr. le Duc de Noailles, qui leur ordonnent de rester provisionnellement où ils se trouvent, & ne pas se présenter à la Cour, qu'ils n'ayent reçu de nouveaux ordres. La Princesse Doüairiere de Condé est morte à *Paris*, nous en ferons mention à l'Article qui est à la fin de ce Journal. Comme elle n'a pas fait de Testament, ses Biens vont être partagez entre les Maisons de Bourbon, de Conti, & du Maine; mais on croit que ce partage ne se fera pas sans Procés & sans discussion.

*Etablis-
sement du Con-
seil Royal &
Privé.*

IX. Depuis le retour du Roi à *Verfailles*, S. M. a été incommodée d'une douleur de dents; Elle se leve regulierement tous les matins à 8. heures, entend la Messe à 9. dans sa Chapelle, & employe le reste de la matinée aux affaires d'Etat. Elle prendra dorénavant toutes les après-midi le divertissement de la chasse, lors que le tems le permettra, ira de tems-en-tems à *Marly*, & dans les autres Maisons Royales. Les Membres qui doivent former le nouveau Conseil Royal, ont été nommé, & le premier Mars il s'assémbla pour la premiere fois en presence de S. M. Il est composé du Roi comme Président, de Mr. le Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Cardinal du Bois, premier Ministre, de l'Abbé Fleury, ancien Evêque de *Frejus*, & de Mr. de la Vrilliere, qui fait les fonctions de Secretaire. Le Garde des Sceaux, les Secretaires d'Etat, &

les